



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 16 SEPTEMBRE 2016

Un ordre du jour raisonnable pour cette séance de reprise qui s'est ouverte par une déclaration liminaire des représentants CGT. Pour la première fois, une séance plénière s'est tenue sans la représentation des camarades douaniers, ces derniers ayant leur assemblée générale annuelle.

Cette situation inacceptable a été condamnée par le reste des représentants CGT pouvant assister aux débats. En effet, la Présidence informée par nos soins de la tenue de cette AG a proposé une seule date en amont qui ne convenait à personne tout en considérant la date du 16 septembre comme « butoir » (de quoi ? Nous le cherchons encore...). La CGT a donc clairement exprimé son incompréhension et sa colère vis-à-vis de cette manœuvre. Des points concernant des restructurations des Douanes ainsi que l'examen des fiches RSST étaient en effet à l'étude, et il n'est pas tolérable de se priver d'une partie de la délégation des représentants du personnel. Nous ne l'accepterons pas une seconde fois, comme nous l'avons clairement fait savoir (en PJ, notre déclaration liminaire).

Registres santé sécurité au travail (RSST) des directions

DRFIP

Le problème récurrent du nettoyage dans l'ensemble des sites du département a une nouvelle fois été soulevé.

Le problème évoqué ce jour concernait les poubelles des sanitaires dames, qui ne sont vidées qu'une fois par mois. Les organisations syndicales ont rappelé à la Direction que le contrat prévoyait un nettoyage hebdomadaire. Si le prestataire ne respecte pas le contrat, la Direction se doit de lui infliger des pénalités et surtout le rappeler à l'ordre pour que les conditions d'hygiène soient respectées.

Un autre point concernait des problèmes d'éclairage. Ces derniers ne peuvent être solutionnés qu'individuellement. L'assistant de prévention ira faire prochainement des visites dans les services concernés afin de trouver les solutions appropriées.

Concernant les nuisances sonores provoquées par les travaux à la cité administrative, nous avons demandé que les sociétés intervenantes soient plus attentives en effectuant les travaux les plus sonores à des horaires plus appropriés.

Les autres points soulevés dans les fiches ont été traités avant la tenue de ce CHSCT.

Un point de sécurité concernant un site douanier nous a également permis d'élargir le propos sur l'ensemble des administrations de notre ministère. Il est dur de « bunkeriser » l'ensemble des sites accueillant du public. Cependant, des mesures ont été prises : envoi de patrouilles pour l'effet dissuasif, interdiction de stationner trop près des sites pour les usagers, etc... Concernant la DRFIP, la CGT a également dénoncé la disparité de traitement au niveau de la sécurité par rapport à la cité administrative. D'autres sites en Gironde (Mérignac, Cenon, Libourne, etc...) reçoivent également beaucoup de monde au moment des échéances.

DOUANES : les problèmes s'amplifient au CSRH

Voilà trois ans que nous ne cessons de parler de ce service. Une quarantaine de fiches RSST ont été remplies ce qui confirme que le malaise perceptible depuis des mois est de plus en plus présent.

Malgré cela, la direction des Douanes reste totalement autiste. Pourtant alertée depuis des mois des difficultés croissantes, cette dernière fait la sourde oreille et propose des solutions inadaptées aux réels enjeux de ce service : recrutement de quelques vacataires sur des tâches de gestionnaires, groupe de travail ou déplacement de sous directeurs dans le service. Cela va faire une belle jambe aux collègues...

La CGT réitère que la solution à apporter à tous ces problèmes ne peut passer que par la création d'emplois à hauteur des enjeux. Pour information, un service qui gère le même nombre d'agents à Bercy est composé de 130 agents alors qu'à Bordeaux, ils ne sont qu'une centaine, vacataires et équipe de renfort compris pour gérer et faire la paye de tous les douaniers de France.

Cette situation au CSRH des douanes est très inquiétante quand on sait que ce type de services va être étendu à la DGFIP très prochainement. La CGT a également dénoncé :

- la non confidentialité des données , les tâches pouvant être effectuées par des personnes non fonctionnaires
- que des emplois pérennes sont nécessaires à un bon fonctionnement d'un service. Malgré la compétence des agents de renfort, ces derniers ne peuvent solutionner tous les maux.
- le flou artistique dans les réponses apportées, le Directeur n'ayant aucun chiffre à communiquer et ne sachant que peu de choses par rapport au champ d'activité du CSRH.

Une inscription concernant le CODT avait été faite, car ce service devait se voir réorganiser, avec un poste de travail supplémentaire, ce qui posait un problème de surface. Le directeur des Douanes nous a fait savoir qu'une redistribution des tâches du service allait se faire au niveau national et qu'il n'y avait donc plus besoin de rajouter un quatrième poste de travail.

Départementalisation du pôle d'évaluation des locaux professionnels de la DRFIP

Le pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) a été créé au sein du CDIF Bordeaux. Sa mission consistait à apporter aux services un soutien pour les évaluations complexes des propriétés bâties, notamment des locaux à usage professionnel, et les opérations associées (traitement du contentieux, mise à jour des procès-verbaux d'évaluation ...). Ce service d'évaluation des locaux professionnels a donc été confié aux 11 SIP du département.

A compter du 01/09/2017, il est prévu de départementaliser l'évaluation des locaux professionnels et les opérations associées (traitement du contentieux, mise à jour des procès-verbaux d'évaluation ...) et de confier cette mission à un PELP de plein exercice, qui sera situé à la cité administrative.

Le nombre d'emplois nécessaires à la couverture de la charge ordinaire d'évaluation des locaux professionnels et aux opérations associées a été évalué à 7emplois par la direction. Dès le 01/09/2016, le PELP prendra en charge l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels relevant des SIP d'Arcachon et Libourne afin de préfigurer son organisation et faciliter la prise en charge l'évaluation de l'ensemble des locaux professionnels à compter du 1/9/2017.

Suite à la commission technique du 30 août au cours de laquelle nous avons relayé les inquiétudes et les demandes de nos collègues, il a été acté durant cette séance :

- que les emplois transférés soient susceptibles d'évoluer en fonction de la charge réelle de travail de ce nouveau service. En effet, les missions du futur PELP vont être recentrées selon les dires de la Direction, ce qui signifie que les collègues font actuellement des tâches qu'ils n'effectueront pas forcément prochainement,
- que les conditions matérielles (archivage de papier, bureaux en « marguerite ») nécessaires au bon fonctionnement des tâches de nos collègues ont bien été prises en compte même si des éléments sont encore en suspens (la direction est par exemple incapable de nous fournir la volumétrie de la documentation cadastrale des différents services transférés)
- que les conditions sur l'organisation du travail évolueront si le besoin s'en fait ressentir : la CGT reste dubitative sur l'utilisation d'un box unique car à ce jour personne n'est en mesure d'évaluer le flux d'utilisateurs.

Malgré une interprétation différente des textes officiels concernant les prérogatives des membres du CHSCT (article 57 évoqué par la Direction qui nous informe de ces modifications mais qui ne permet pas aux organisations syndicales d'émettre un vote pour ou contre cette réorganisation), la CGT restera vigilante à la bonne installation de nos collègues, et veillera à ce que tous les moyens humains soient fournis pour que ce service fonctionne le plus correctement possible.

Dispositif d'accueil commun des SIE de la Cité

La nouvelle organisation prévoit un accueil commun des SIE au rez-de chaussée. Une caisse unique pour le recouvrement des produits des SIP et des SIE sera mise en place à compter du 01/01/2017. Couplé à cela, des ordinateurs en libre service permettant les téléprocédures et télépaiement seront installés pour les professionnels se rendant à l'accueil.

La caisse existante à l'accueil de la cité, actuellement destinée au recouvrement pour les SIP et le PRS, deviendra la caisse unique des SIP, du PRS et des SIE. Les opérations en numéraire des SIE seront toutes traitées par cette caisse unique. L'accueil des usagers professionnels sera assuré par un agent relevant du SIE de Bordeaux Aval, mais la direction ne peut pour l'instant nous fournir plus de précisions. Ce poste d'accueil des usagers professionnels sera installé dans le prolongement et à proximité de l'accueil des particuliers. A ce jour, nous ne pouvons pas dire que les conditions fournies aux usagers soient optimales : la Direction en convient elle même, et a confié aux organisations syndicales qu'un accueil plus approprié sera mis en place après le désamiantage du socle de la Cité, qui aura lieu on ne sait quand...

Pour la Direction, une fois de plus, cette réforme sur l'évolution de l'accueil aux usagers n'appelle pas à un avis des organisations syndicales. Elle fait bien ! La CGT tient à rappeler que la généralisation des centres de contacts et de la dématérialisation à tout va ne solutionne pas tout, au contraire. Cela permet surtout de supprimer à nouveau des postes dans les services physiques, d'éloigner encore plus le contribuable du service public, qui fond comme neige au soleil pendant que les plates formes téléphoniques poussent comme des champignons. Etre proche des contribuables est pourtant une des caractéristiques fondamentales d'un service public de qualité mais ce principe républicain est le cadet des soucis du rouleau compresseur à réformes de Bercy et de ses séides..

Transformation de la recette régionale de Bordeaux en recette interrégionale

Cette mesure sera effective au 1er novembre 2017. à cette date la Recette Régionale de Bordeaux qui compte aujourd'hui 16 agents aura absorbé l'activité de la Recette de Bayonne.

La direction des Douanes a été claire sur l'objectif de cette fusion : le responsable de la Recette de Bordeaux nous a annoncé un gain minimum de 2 à 3 agents mais sans apporter le début d'un commencement de preuve que le déploiement des téléservices apportait des gains de productivité.

Pour les neuf agents de la recette de Bayonne, pas d'impact géographique, mais un changement de métier, dossier suivi par nos camarades du CHSCT des Pyrénées Atlantiques.

Pour l'ensemble de ses raisons, la CGT a tenu à émettre un vote contre cette fusion, les autres OS s'abstenant...

Approbation des projets de financements par les crédits du CHSCT

Une commission budgétaire s'est tenue le 30/08. Nous avons étudié plusieurs devis et validé lors de cette séance plénière des dépenses dans le but de l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des collègues. Le montant des dépenses engendrées depuis le début de l'année s'élève à 285 928€, sur une dotation globale de 344 436€.

Nous rappelons que la CGT reste extrêmement vigilante à la bonne utilisation des crédits qui vous appartiennent.

Le CHSCT tient un groupe de travail dédié depuis 2015 aux conditions lumineuses de l'ensemble des services de notre réseau et va élargir dès 2017 ce groupe de travail aux améliorations phoniques.

Nous vérifions également que les directions ne paient pas les coupes budgétaires de fonctionnement par des crédits du CHSCT.

N'hésitez pas à nous faire remonter toute demande pour améliorer vos conditions de travail

Lettres de mission de l'assistante de prévention de la Dircofi et de la conseillère de prévention des Douanes

Reste inchangé pour l'assistante de prévention de la Dircofi.

Pour les Douanes, la CGT a dénoncé le fait que l'ancien conseiller de prévention était à 100% tandis que sa remplaçante se trouve également affecté à des tâches annexes, et pas des moindres ! Assistante de prévention pour la Direction Interrégionale de Bordeaux et du tristement fameux CSRH, où il fait si bon vivre...

Nous sommes à ce sujet heureux d'avoir appris que l'assistant de prévention de la DRFIP, qui était auparavant affecté sur une tâche complémentaire, est à partir de septembre, enfin dédié à ce métier à 100%, chose que nous exigeons depuis son arrivée. La direction a mis le temps à comprendre que nous avons raison.

QU'EST-CE
QUE VOUS NOUS
PROPOSEZ POUR
LUTTER CONTRE
LA SOUFFRANCE
AU TRAVAIL?

HEU... UN
NUMÉRO
VERT?



Questions diverses

Problème d'effectif sur la Réole : nous sommes informés depuis maintenant des mois du manque d'effectifs de ce site pourtant récemment fusionné et qui devait être renforcé en septembre.

A ce jour, 3 EDR sont sur ce site pour palier ce manque criant de personnels, mais cela ne suffit pas. La direction nous a répondu qu'elle ne pouvait pas faire mieux, sachant que la RAN de la Réole est très peu demandée. Nous avons rétorqué en leur rappelant qu'un agent ALD muté sur la Gironde peut très bien arriver dans la dite RAN, l'agent ayant fait le choix d'être à la disposition de la Direction dans tout le département. La direction a donc admis la chose suivante : pas assez d'agents pour pourvoir tous les postes vacants du département. Comme c'est étonnant en cette période de disette... Il n'empêche que cela ne résout pas les problèmes de nos collègues. La CGT suivra donc de très près la situation.

Déménagement du cadastre de Libourne sur le SIP-SIE : nous avons récemment été alertés par des collègues qu'un des responsables souhaiterait accélérer les choses. Certes, le déménagement est bien prévu pour ce service sans qu'à ce jour une date ait été annoncée. La direction doit rendre le premier étage de ce bâtiment au propriétaire courant 2017. Nous avons donc demandé ce qu'il en était concrètement. La direction nous a confirmé que les agents seraient bien déménagés avant la fin de l'année. La CGT a tenu à rappeler que les instances compétentes doivent être informées des différentes étapes d'une réorganisation afin d'assurer une installation correcte. Celle-ci ne peut d'ailleurs être faite sans concertation avec les agents concernés.

Suite au déménagement de ce service, les travaux du rez-de-chaussée pourront être entamés afin de recevoir le service SPF se trouvant au premier étage et de libérer celui-ci.

Transfert du Champs de Mars sur la Direction Régionale : il nous a été confirmé que ce futur déménagement aura lieu après une réorganisation des locaux de la DRFIP. Nos collègues seront transférés avant juillet 2017. La CGT restera attentive et suivra de près ce dossier qui entraînera des changements pour un grand nombre de collègues.

Fiches de signalement : la CGT avait demandé en séance plénière d'un CHSCT une information trimestrielle sur les fiches de signalement déposées. Au 31/07, 33 signalements avaient été déposés. Une suite a été donnée à 28 d'entre elles, dont 2 fiches envoyées au Procureur de la République.

Déclaration préalable au CHSCT33 du 16 septembre 2016

Monsieur le Président,

Le CHSCT de ce jour comporte, cela va sans dire, son lot de réorganisations que ce soit aux Douanes ou à la DGFI. Il faut tenir le rythme, la cadence infernale des suppressions d'effectifs et de services, tant pis pour les conditions de travail des agents et la démocratie sociale, rien ne saurait perturber la feuille de route fixée par Bercy. Sur la question de la démocratie sociale et plus précisément sur le principe constitutionnel qui édicte que *tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises et des administrations*, nous sommes curieux de connaître les raisons qui n'ont pas permis de repousser cette séance du CHSCT à une date ultérieure alors que se tient aujourd'hui l'assemblée générale de nos camarades des douanes. D'après les informations communiquées par la secrétaire du CHSCT, le 16 septembre est une date butoir. Vous subissez donc des contraintes qui vous obligent à faire coïncider une réunion institutionnelle avec une AG syndicale. Nous aimerions en connaître la nature car cette situation prive, de fait, cette instance d'une partie des représentants des personnels issus des élections professionnelles de 2014. Une fois de plus ce sont les agents qui payent les pots cassés en l'occurrence ceux des douanes alors que le registre Santé et Sécurité au Travail révèle à nouveau l'extrême souffrance subie par les agents du CSRH et que l'interrégionalisation de la Recette Régionale est à l'ordre du jour. Il s'agit d'une nouvelle illustration du peu d'importance portée par le Ministère à la qualité du dialogue social malgré l'affichage qui est de mise en la matière.

Pour notre part, ce n'est pas une découverte ; même si dans le cas présent c'est un principe constitutionnel qui est foulé aux pieds. Nous savons que l'amélioration des conditions de travail des agents passe par un rapport de forces que nous n'aurons de cesse de construire.